

Mercredi 14 août 1968.

Congo/Kinshasa - Retrait de  
l'Unité médicale suisse de  
l'hôpital de Kintambo.

Département politique. Proposition du 23 juillet 1968 (annexe).  
Département de l'intérieur. Rapport joint du 8 août 1968 (adhésion).

Département des finances et des douanes. Rapport joint du 7 août 1968 (adhésion).

Vu la proposition du département politique et d'entente avec le département de l'intérieur et le département des finances et des douanes, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. De prendre acte du rapport du département politique concernant l'oeuvre de l'Unité médicale suisse à l'hôpital de Kintambo.
2. De donner son accord au retrait de cette unité à la date du 31 mars 1969.
3. De féliciter la Croix-Rouge suisse et les membres de l'Unité médicale de l'excellent travail accompli à l'hôpital de Kintambo.

Extrait du procès-verbal au département politique, en 30 exemplaires, pour exécution; au département des finances et des douanes (8), pour information et au département de l'intérieur (5).

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

*Schwan*



o.222.Congo.1 - FD/am

Berne, le 15 juillet 1968

DistribuéeA u C o n s e i l f é d é r a l

Congo/Kinshasa - Retrait de  
l'Unité médicale suisse de  
l'hôpital de Kintambo

---

L'oeuvre de la Suisse en faveur de l'hôpital de Kintambo s'inscrit dans le cadre de l'aide de la Confédération à la République démocratique du Congo, aide qui a sa genèse dans les événements qui se produisirent après la proclamation de l'indépendance du Congo, le 30 juin 1960. En effet, les troubles qui suivirent cette proclamation compromirent dangereusement la situation économique et politique de la jeune République.

Sur le plan médical, ces troubles occasionnèrent le départ de la plupart des médecins belges résidant au Congo. Ce départ causa un vide très sensible que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'efforça de combler en faisant appel à des médecins étrangers et en tâchant de former à bref délai des médecins congolais, tant à Kinshasa que dans les universités européennes.

C'est ainsi que le 19 juillet 1960, le Secrétaire général des Nations Unies adressa à M. Petitpierre, Président de la Confédération, un télégramme demandant l'envoi d'urgence au Congo d'une équipe médicale civile qui serait mise à la disposition de l'ONU.

Par décision du 26 du même mois, le Conseil fédéral donna suite à cette requête en approuvant l'envoi d'une unité médicale pour assurer le service d'un hôpital à Kinshasa pour les troupes des Nations Unies au Congo et donna mandat à la Croix-Rouge suisse

./.

de pourvoir à l'exécution de cette décision. Aussitôt, un groupe préparatoire dirigé par le Dr Jean-Maurice Rübli reçut la mission de se rendre dans la capitale congolaise pour y déterminer, d'entente avec les Nations Unies, de quelle manière la tâche qui serait confiée à cette unité pourrait être accomplie. Arrivé le 28 juillet 1960 à Kinshasa, le Dr Rübli se mit immédiatement en rapport avec M. Ralph Bunche, représentant au Congo du Secrétaire général des Nations Unies, et les modalités suivantes furent fixées : l'Unité médicale suisse (UMS) fut subordonnée directement au Secrétaire général adjoint des Nations Unies; elle fut installée à l'hôpital de Kintambo à Kinshasa puis, d'une part, organisa l'hôpital de base de la force des Nations Unies au Congo (FONUCCO) et, d'autre part, détacha ses médecins dans la partie civile de l'hôpital pour y soigner les malades congolais.

L'UMS commença son travail à l'hôpital de Kintambo le 5 août 1960. Elle comprenait 28 personnes, soit un médecin-chef, 11 médecins spécialistes, un pharmacien, une infirmière, six infirmiers, un laborantin, un assistant radiologue, un administrateur, un fourrier et du personnel auxiliaire technique. Au moment de la reprise, il y avait 24 malades militaires et environ 450 malades civils.

On abandonna peu à peu l'idée de faire un seul hôpital pour toutes les troupes de l'ONU, en raison des combats et des difficultés de liaison et de transport. L'hôpital de Kintambo resta donc au point de vue militaire l'établissement pour les troupes de la région de Kinshasa ainsi que pour les visites de sorties précédant les évacuations.

En septembre 1960, à la suite d'une demande du Secrétariat des Nations Unies, le Conseil fédéral se déclara d'accord sur le principe de séparer l'organisation des soins donnés aux civils de ceux prodigués aux militaires. Depuis lors, l'UMS se voua principalement aux malades civils congolais. A côté de cette

activité, elle en exerça subsidiairement plusieurs autres, dont celle relative à la formation du personnel infirmier indigène.

Cette unité se trouve encore à l'hôpital de Kintambo et continue son oeuvre, dont l'ampleur peut être appréciée par ./ les statistiques qui figurent en annexe. La Confédération a dépensé jusqu'à maintenant environ 8 millions de francs suisses pour l'entretien de cette équipe, qui se compose actuellement de 17 personnes.

Par sa décision du 19 mai 1967, le Conseil fédéral a décidé de libérer un montant de 3,3 millions pour l'entretien de cette unité pendant la période triennale 1967-1969. A l'époque, il a été convenu que l'UMS se retirerait au plus tard à fin 1969 et que, de ce fait, la dite somme serait la dernière à être affectée en faveur de l'équipe médicale. En effet, l'oeuvre de l'UMS, de par sa durée, sort du domaine purement humanitaire de l'aide médicale urgente pour entrer dans celui de la coopération technique et de l'assistance à long terme. Des 3,3 millions de francs précités, 1.977.093,50 ont été dépensés jusqu'à ce jour, de sorte qu'il reste encore 1.322.906,50 francs.

Les sommes importantes qui ont été allouées l'an dernier à la Croix-Rouge suisse en faveur de l'Unité ont incité le Département à demander à cette institution d'examiner la possibilité de comprimer ses dépenses pour l'UMS, vu que le crédit de 43 millions des oeuvres d'entraide ne pourrait pas supporter une charge plus lourde que les 3,3 millions prévus et qu'il ne fallait pas compter sur un crédit supplémentaire (Nachtragskredit). Cette question fut discutée lors d'une récente séance de la Commission/Congo - Commission qui comprend des représentants de la Croix-Rouge suisse, des Départements politique et militaire ainsi que d'anciens membres de l'UMS - et les représentants de la Croix-Rouge suisse ont expliqué, chiffres à l'appui, que l'augmentation

./.

était due, d'une part, au renchérissement de la vie au Congo/Kinshasa et, d'autre part, au fait que les médicaments faisant de plus en plus défaut au Congo, la Croix-Rouge doit les envoyer de la Suisse, d'où une augmentation sensible des frais. La Croix-Rouge suisse éprouve en outre de grandes difficultés de recrutement quant aux médecins et ne peut en aucun cas diminuer les salaires.

Le Département s'est convaincu du bien-fondé de ces arguments et a fixé, d'entente avec la Croix-Rouge suisse, la date du retrait de l'UMS au 31 mars 1969. Dès que le présent rapport aura été approuvé par le Conseil fédéral, il se propose de charger l'Ambassade de Suisse à Kinshasa de notifier la date de ce retrait au Ministère des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, au plus tard au mois d'août. En outre, une communication semblable sera adressée par notre Observateur à New York au Secrétariat général des Nations Unies. Ainsi, les Congolais pourront prendre leurs dispositions pour la relève et la Croix-Rouge suisse sera en mesure de dénoncer les contrats des membres de l'UMS suffisamment à l'avance.

Sur le plan financier, il restera certainement au départ de l'UMS un solde d'environ 240.000 francs (voir en annexe budget établi par la Croix-Rouge suisse) dans le cadre des 3,3 millions libérés pour cette action. Sur le plan politique et plus particulièrement sur celui des relations de la Suisse avec le Gouvernement congolais, le Département aimerait pouvoir retirer l'UMS du Congo avec le minimum de conséquences fâcheuses. Aussi a-t-il prévu, en accord avec la Croix-Rouge suisse, de remettre l'hôpital de Kintambo en mains congolaises dans les meilleures conditions possibles. Pour cela, il sera nécessaire de procéder sans plus tarder à des dépenses d'infrastructure qui permettront de réparer les canalisations - actuellement très défectueuses -, d'envoyer des draps et des taies d'oreiller, d'installer une machine à

laver, etc.. Ces dépenses supplémentaires, ainsi que celles que nous avons évoquées ci-dessus, nécessitent le retrait anticipé de l'UMS au 31 mars 1969.

En outre, le Département a pensé que le retrait de l'UMS serait facilité si l'on pouvait maintenir pendant quelque temps une présence suisse au Congo sur le plan médical et donner aux Congolais une certaine contrepartie: Le Département pourrait éventuellement utiliser le solde qui resterait au départ de l'UMS pour participer au financement d'une campagne de l'OMS au Congo. On pourrait aussi examiner la possibilité de donner suite à un voeu émis par le Directeur général du Ministère de la Santé du Congo en mettant à la disposition des Congolais un médecin suisse en qualité d'expert médical après le départ de l'UMS. Ces deux possibilités d'aide doivent encore être examinées de près par le Département et la Croix-Rouge suisse avec le Chef de l'Unité médicale suisse à Kinshasa.

Ainsi, au 31 mars prochain, la Confédération aurait dépensé une somme d'environ 10 millions de francs pour l'entretien de cette équipe médicale, dont le travail, comme M. l'Ambassadeur Curchod l'a d'ailleurs relevé lors de la dernière séance de la Commission/Congo, est hautement apprécié par les autorités et la population congolaises. En effet, l'hôpital de Kintambo, d'une capacité de 500 lits, est le plus grand établissement hospitalier de Kinshasa. Le mérite de l'action de la Confédération revient, en premier lieu, à la Croix-Rouge suisse qui, depuis huit ans, est responsable du fonctionnement de l'équipe médicale. Cette oeuvre est, sans conteste, la plus importante que la Suisse a menée ces dernières années à l'étranger dans le domaine humanitaire. Il importe maintenant, vu les moyens limités dont le Conseil fédéral dispose pour faire face aux demandes résultant des catastrophes naturelles et des conflits armés, de diriger cette aide là où les besoins sont les plus impérieux et les souffrances les plus grandes,

./.

- 6 -

notamment au Vietnam et au Nigéria. C'est en tenant compte de ces données que le Département et la Croix-Rouge suisse se proposent de mettre un terme à une oeuvre qui constitue l'un des plus beaux fleurons de l'aide de la Suisse à un pays en voie de développement.

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r :

1. Le Conseil fédéral prend acte du rapport du Département politique concernant l'oeuvre de l'Unité médicale suisse à l'hôpital de Kintambo.
2. Le Conseil fédéral se déclare d'accord sur le retrait de cette unité à la date du 31 mars 1969.
3. Le Conseil fédéral félicite la Croix-Rouge suisse et les membres de l'Unité médicale de l'excellent travail accompli à l'hôpital de Kintambo.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Annexes :

Statistiques sur le travail de l'UMS  
Budget établi par la CRS

Pour rapport joint

- au Département des finances et des douanes

Extrait du procès-verbal

- au Département politique, en 30 exemplaires, pour exécution  
- au Département des finances et des douanes, pour information.

Unité médicale suisse au Congo; Finanzieller Stand berechnet  
auf Ende der Aktion

<u>1968</u>	Ausgaben bis 31.5.68	Ausgaben um- gerechnet a/12 Monate
Saläre 1. Semester inkl. AHV-AG Beitrag	204.223,10	410.000,--
Taggelder	260,--	600,--
Reisespesen In- und Ausland	4.080,45	8.000,--*
Aertzliche Untersuchungen, Impfungen	125,--	250,--
Uniformen	1.699,70	3.500,--
Delegations-Kosten	40.729,90	120.000,--
Spitalmaterial	158.837,50	280.000,--**
Transport, Versicherungen etc.	18.690,45	45.000,--
Spesen Zentralsekretariat	20.641,25	60.000,--
	<u>449.287,35</u>	<u>927.350,--</u>
Per-diem zu bezahlen durch die Eidgenossenschaft	117.445,--	357.500,--
Saldo zugunsten SRK per 1.1.1968	28.810,93	28.810,93
	<u>595.543,28</u>	<u>1.313.660,93</u>
	=====	=====

\*) Nur durch das SRK direkt bezahlte Reisespesen, Flugbillete die in Kinshasa direkt bei der UNO bestellt werden und von dieser der Eidg. verrechnet, sind nicht enthalten.

\*\*\*) Budgetbetrag

<u>1969</u>	
Saläre für die ganze Equipe bis Ende Mai 1969	140.500,--
Saläre Bühr, Flückiger, Ledergerber Juni 1969	8.000,--
Per-diem (Angaben Bund)	140.000,--
Reisespesen (Angaben Personal- abteilung)	22.000,--
Delegationskosten für 4 Monate	40.000,--
Materialanschaffungen (Angaben Herr Pascalis)	128.000,--
Spesen Zentralsekretariat etc.	30.000,--
	<u>508.500,--</u>
./. Erlös aus Verkauf von 17 VW	20.000,--
	<u>488.500,--</u>
	=====

./.



- 2 -

Zur Verfügung stehender Betrag für die Jahre 1967/1969		3.300,000, --
Ausgaben 1967	1.177.093,50	
Ausgaben 1968 (Schätzung!)	1.313.000, --	
Ausgaben 1969 (Schätzung!)	<u>488.500, --</u>	2.978.593,50
Verbleibt verfügbar Ende Aktion		<u>321.406,50</u> =====

\* En outre, il faudrait prévoir une installation de stérilisation d'environ Fr. 80.000, --; il resterait donc à peu près Fr. 240.000, -- à disposition.

SCHWEIZERISCHES ROTES KREUZ  
Kasse und Buchhaltung

O. Burkhalter

Bern, 26. Juni 1968 rb

\* Cette remarque a été ajoutée à la suite d'une conversation téléphonique avec la Croix-Rouge suisse.

Données statistiques fournies par la Croix-Rouge suisse  
au sujet de l'hôpital de Kintambo

---

Nombre de patients hospitalisés depuis le début de l'activité en juillet 1960 jusqu'au 31.12.67	98.000	*)
Nombre d'interventions chirurgicales majeures	9.600	*)
Nombre de traitements ambulatoires au dispensaire	640.000	*)
Personnel suisse ayant travaillé à Kintambo (l'UMS comprend actuellement 6 médecins, 7 infirmiers, 2 laborantins, 1 administrateur, 1 fourrier, 1 mécanicien)		
Médecins	104	
Pharmaciens	13	
Personnel de laboratoire	24	
Infirmiers, infirmières	29	
Personnel administratif et technique	37	207
<hr style="width: 10%; margin-left: 0;"/>		
Opérations chirurgicales mineures	28.700	*)
Nombre d'élèves infirmiers en stage	487	

Matériel fourni et payé par la Suisse :

Les 500 lits ont été équipés d'un nouveau matelas, d'un protège-matelas, d'un oreiller et d'un caoutchouc.

Chaque lit a été doté de 6 draps et de 4 taies d'oreiller. La Croix-Rouge suisse a livré en plus 200 couvertures.

De 1960 à 1965 environ 30 % des médicaments et 70 % des instruments chirurgicaux ont été fournis par la Suisse. En 1966, 50 % des médicaments et 80 % des instruments, en 1967 50 % des médicaments et 95 % des instruments ont été également fournis par notre pays.

La CRS a livré également deux appareils de conditionnement d'air pour les deux salles d'opération ainsi qu'un nouvel appareil de radiographie.

Les pièces de rechange pour les machines de l'hôpital (spécialement pour la buanderie) ont presque toujours été commandées et payées par la Suisse étant donné qu'il était impossible de trouver ces pièces sur place.

\*) La maternité est comprise jusqu'au 4.6.64.